

CONSEIL PORTUAIRE DE LA MADRAGUE DE GIENS

Séance du 02 juin 2022

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 9 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12

TITULAIRES : 8

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'Hyères,
Mme Julie LECOMTE et M. Robert LICARI, usagers désignés par la Métropole TPM,
M. Jean-Philippe BLONDEL, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Marc JOURDAN, Christophe DESIX, et Alain OLLIVIER, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'Hyères,
MM. Jean-Pierre BLANC, Pierre ROUSSEAU et Gérard DAESSLE, usagers désignés par la Métropole TPM,

POUVOIR : (0)

INVITES :

Mme Sabine COLL, FVANE,

MEMBRES DE MTPM :

MM. GAUBERT, LE FUR, MAAS, REMOLEUR, SOULE-SUSBIELLES et Mmes UGUEN et DADOUN.

Le quorum étant atteint, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de La Madrague de Giens ouvre la séance à 14h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls onze votes seront exprimés par les membres présents. Monsieur BERNARDI ne votera pas.

Monsieur ROUX souhaite la bienvenue à Monsieur Alain GAUBERT, adjoint au DGA Monsieur Alexis VILLEMIN ainsi qu'à Madame Valérie UGUEN, sous-directeur Gestion Patrimoniale Exploitation qui remplace Monsieur Patrick GARCIA. Il présente ensuite, les nouveaux membres du Conseil Portuaire.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 2 Novembre 2021 – Vote**

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE

2. **Affaires générales**

❖ Rapport d'activité 2021

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que les nuitées sont passées de 30 150 en 2020 à 32 008 en 2021. Les recettes sont en hausse de 25 000 euros.

3. **Avancement des travaux et projets**

❖ Mise en place de l'alimentation d'eau et d'électricité sur les pannes

Monsieur SOULE-SUSBIELLES rappelle que cette prestation émanait d'une forte demande des usagers. Il indique que l'ensemble des bornes a été positionné sur le port mais qu'un problème de fuite d'eau a été constaté entre la panne E et F, qui n'étaient plus alimentées. La Société PROTELEC à l'origine de la tranchée mise en place sur la berge pour alimenter ces pannes a assuré qu'elle allait trouver une solution rapidement.

Monsieur BERNARDI intervient en précisant que l'utilisation de l'eau est très réglementée, un arrêté sécheresse a été mis en place. Monsieur BRUNEL ajoute que depuis le 1^{er} juin, il est interdit de laver son bateau. Monsieur SOULE-SUSBIELLES rappelle que les bornes à électricité sont en fonction 24h/24 et 7j/7. Les bornes à eau ont été montées sur horloge en fonction de l'ouverture et de la fermeture de la capitainerie, afin qu'il y ait un contrôle et pas d'abus. En dehors des horaires de capitainerie, les bornes ne distribueront pas d'eau. Il indique qu'il y a 3 bornes sur la panne A, 1 borne sur la panne B, 2 bornes sur la panne E et 1 sur la panne F. La panne C reste une borne à jetons dont l'achat se fait en capitainerie. Il ajoute que tous les usagers peuvent bénéficier de l'eau.

❖ Passerelle piétonne

Le Maître de port annonce que le marché a été attribué. La passerelle en bois sera installée le 15 juin par la Société URBAVAR. Monsieur DESIX demande si cette passerelle sera installée uniquement pour la saison, Monsieur SOULE-SUSBIELLES répond qu'elle sera fixée définitivement.

❖ Travaux divers

Monsieur SOULE-SUSBIELLES explique que les équipes du port ont procédé à la vérification et au changement des organes d'amarrage sous-marins du port. 85% des postes ont été vérifiés et changés à neuf si nécessaire. Il ajoute que les 15% restants seront programmés après la validation du budget supplémentaire.

4. AOT

❖ Point sur les attributions

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que les AOT quinquennales ont été mises en concurrence et réattribuées à ULYSSE Plongée, Location Iceberg et La Petite Flottille. Il ajoute que le local pêcheur est un lot intégré de manière dérogatoire dans l'AOT existant. Monsieur DESIX demande pourquoi cette AOT n'est pas intégrée aux autres mises en concurrence. Monsieur SOULE-SUSBIELLES répond qu'il faudra envoyer un courrier à Monsieur DURANDETTO responsable de la prud'homie, pour demander s'il souhaite garder la possibilité d'utiliser ce local ou si celui-ci peut être intégré dans l'AOT quinquennale.

5. Questions diverses

Monsieur DESIX demande, où en est la vérification des protections cathodiques. Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que certains pieux sont très bas au niveau de la flottaison, alors qu'ils devraient être sous l'eau. Madame AREND précise que les protections cathodiques sont un dispositif de protection, qui ne fonctionne qu'en zone immergée. Monsieur BERNARDI souhaite juste attirer l'attention sur le fait que tous les ports ont pour obligation d'avoir des protections cathodiques. Il ajoute que sur l'ensemble des ports d'Hyères, un contrôle annuel des protections cathodiques est fait sur l'ensemble des pannes.

Madame AREND corrobore les propos de Monsieur BERNARDI, en expliquant qu'il convient de vérifier chaque année les protections cathodiques existantes, chose qui est faite sur l'ensemble des ports de la Métropole TPM. Elle ajoute que lors de la pose des pannes E et F en 2017, les protections n'avaient pas été mises en place et que la réflexion avait été différée, mais que l'idée n'est pas totalement omise et que la question va être étudiée. Monsieur LE FUR, clôt ce débat, en indiquant que des réponses seraient apportées au prochain Conseil Portuaire et qu'un devis sera fait pour voir le coût que cela représenterait pour le port.

En réponse à monsieur BRUNEL, le maître de port indique qu'il y aura 4 dates réparties sur juillet et août pour les animations sur le port, avec des marchés nocturnes artisanaux et un concert classique en juillet. La bénédiction des bateaux se tiendra le premier week-end d'août, ainsi que les repas de la Société Nautique.

Monsieur BRUNEL ainsi que Monsieur ROUX sont satisfaits que toutes les activités reprennent, ce qui était nécessaire après la période compliquée du COVID. Madame LECOMTE ajoute que l'association des commerçants de la presqu'île a demandé à faire une manifestation tous les mardis soir. Un courrier en ce sens a été envoyé en Mairie et elle souhaite rencontrer le maître de port pour en discuter avec lui. Monsieur SOULE-SUSBIELLES lui indique qu'il la recevra avec plaisir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève séance à 16h00 en souhaitant à l'assistance une bonne saison.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de la Madrague de Giens

